
Erratum

Gouvernement du Québec

Décret 176-2002, 28 février 2002

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 20 mars 2002, 134^e année, n^o 12, page 2016.

À la page 2020, le dernier alinéa du Programme rénovation Québec aurait dû commencer comme suit «23. Le gouvernement peut, en tout temps, mettre fin au...».

42489

Gouvernement du Québec

A.M., 2004-002

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 12 mai 2004, 136^e année, n^o 19.

À la page 2282, après l'intitulé de l'arrêté ministériel, la loi habilitante aurait dû se lire «Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01)» au lieu de «Loi sur les réserves écologiques (L.R.Q., c. R-26.1)».

42490